

# L'Hôpital du Saint-Esprit au Moyen âge (2<sup>ème</sup> partie)

par Vincent ROUYER

Les modalités de l'installation de l'hôpital et la présence de l'ordre du Saint-Esprit en Lorraine ont été abordées dans un précédent numéro (n° 79 des *Etudes Touloises*). Il nous a semblé qu'une présentation succincte de l'organisation de l'hôpital et des moyens de subsistance de celui-ci permettrait de mieux saisir, à travers cet exemple, quelle a pu être la vocation hospitalière de la cité épiscopale au Moyen âge.

## 1. Organisation de l'hôpital

### La règle de Saint-Augustin

L'ordre hospitalier du Saint-Esprit prend, dès les origines, modèle sur les règles d'organisation et de vie des chanoines de Saint-Augustin. Cette règle sert, d'ailleurs, de modèle pour bon nombre d'institutions hospitalières. Nous ignorons si cette règle de vie est en vigueur, à Toul, dès les origines de l'hôpital, alors qu'il ne comprend, sans doute, que deux ou trois religieux. Peut-être est-elle appliquée, véritablement, à partir du XIV<sup>me</sup> siècle, une fois que la communauté hospitalière s'étoffe.

L'aspect primordial de la règle de Saint-Augustin consiste en la célébration des *sept heures canoniales* qui rythment la vie quotidienne de l'hôpital, tant celle du personnel que celle des pauvres.

### Les priviléges de l'hôpital

L'hôpital de Toul peut bénéficier d'une série de priviléges accordés, spécialement, au moyen de *lettres de sauvegarde et priviléges*. Celles-ci sont adressées, par les ducs de Lorraine, par le Pape et, enfin, par la municipalité de Toul.

Les archives ont livré quatre *lettres de sauvegarde*, accordées par les ducs de Lorraine, au XV<sup>me</sup> siècle. En 1444, une lettre du duc Charles assure la protection de tous les maîtres, frères, familiers et servants, ainsi que de tous les biens à champs et à ville; en échange, le recteur

et les frères sont tenus de célébrer, pour le duc, une messe chaque mois, en leur église du Saint-Esprit, et de payer six livres de cire, chaque année, au jour de la Saint-Martin. Les successeurs du duc Charles de Lorraine, protègent également l'hôpital de Toul; Jean II, en 1464, Nicolas, en 1471, et René II, en 1474, renouvellent leur protection en faveur des personnes et des biens de la maison.

Par un acte daté de 1403, la municipalité touloise met en la *sauvegarde, défense et protection* l'hôpital, qui en échange cède une maison à la cité. Il semble que l'hôpital et la cité aient entretenu des relations courtoises pendant toute la période médiévale.

## 2. Le personnel de l'hôpital

### Costume et insigne du personnel

Au Moyen âge, l'habit se compose d'une soutane, ou cotte bleue, et d'un manteau, ou chape noir, avec une capuche de la même couleur. Il se maintient, sans changement, jusqu'au XVI<sup>me</sup> siècle.

L'insigne du Saint-Esprit consiste en une croix de toile blanche, à double croisillon, dont les extrémités s'élargissent en croix patte. Cette croix est cousue sur la gauche de leur habit. Un fragment de cette croix est visible sur le sceau de l'hôpital de Toul (voir E.T n°79). Ce n'est qu'au XVII<sup>me</sup> siècle qu'une échancreure est pratiquée au niveau des croisillons. À cette date, la croix à douze branches est donc utilisée par l'ordre.

## Un recteur à la tête de l'hôpital

Conformément à la règle, un *recteur ou maître* est nommé à la tête de l'hôpital toulousain. Le recteur doit tenir chapitre, au moins une fois par semaine, avec les frères. À l'occasion de ce chapitre, des décisions sont prises, elles concernent la gestion et la mise en valeur du temporel, mais règlent aussi la discipline intérieure.

Le recteur est responsable de l'établissement, tant dans le domaine du spirituel que dans celui du temporel. Le premier devoir du maître est de faire observer, tant par la communauté religieuse que par celle des pauvres, une vie religieuse et spirituelle digne de ce nom. De par son statut de responsable et son autorité morale sur la communauté qu'il dirige, le recteur apparaît toujours en tête dans les actes émanant de l'hôpital. Il s'exprime systématiquement au nom de tous les frères et n'hésite pas à rappeler, si besoin, les mérites de son institution, à l'image de Jean de Lay en 1407 : *Nous frere Jehans de Lay maistre et rectour (...) et tous les freres dicelau mesme lieu faisons savoir et cognissant a tous que nous considerons le profit et utilitey evidens de nous et de nos église et hospitaal ...*

## Les frères

Les étapes du développement de la communauté demeurent mal connues mais nous pouvons, raisonnablement, penser que celle-ci s'est agrandie très progressivement.

Au XV<sup>e</sup> siècle, les religieux ont, pour la plupart, reçu l'ordination sacerdotale; ils sont désignés *prestres et religieux du Saint-Esprit*.

4

Plusieurs documents, dignes d'intérêt, relatent l'entrée des frères dans la communauté. Au bout d'une année de noviciat, le frère prononce, tirées d'un chapitre de la règle, des paroles qui commencent par ces mots : *Jem'offre et me donne à Dieu, à la Bienheureuse Marie, au Saint-Esprit et à nos seigneurs les malades pour être leur serviteur tous les jours de ma vie ...*

Cette profession de foi accorde une place fondamentale aux malades que le nouveau membre s'engage à servir, avec le plus grand dévouement.

Le maître de la maison accueille, à son tour, le nouveau venu par ces mots : *Suivant la promesse que vous venez de faire à Dieu à la Bienheureuse Marie, au Saint-Esprit et à nos seigneurs les malades, nous vous recevons dans notre ordre et nous faisons participer l'âme de votre père et de votre mère aux mérites acquis par les messes,*

*offices, jeûnes, prières, aumônes et autres bonnes œuvres qui se font et se feront à perpétuité dans la maison du Saint-Esprit : daigne Dieu nous accorder la récompense que chacun de nous espère ! La maison du Saint-Esprit prend l'engagement de vous donner le vivre et le vêtement ...*

Une fois ces paroles prononcées, le frère revêt le manteau et la croix, insignes de l'ordre.

Notons que le recrutement des maîtres et des frères s'opère dans un rayon qui dépasse rarement les quarante kilomètres autour de Toulouse. Enfin, il faut signaler la présence de sœurs (présentes de façon très ponctuelle)\* et de serviteurs (assurant des tâches d'entretien ou des travaux saisonniers) au service de l'hôpital.

\* Les sœurs ont dû s'occuper, tout particulièrement, des femmes enceintes, comme c'est le cas pour de nombreux établissements.



Recrutement géographique des maîtres et des frères au Moyen Âge.

### 3. Les pauvres

L'hôpital du Saint-Esprit de Toul n'est pas, comme la très grande majorité des hôpitaux du Moyen Âge, un établissement hospitalier au sens actuel. C'est avant tout l'hospitalité qui s'y exerce; les soins médicaux dispensés sont secondaires, par rapport au soulagement de la pauvreté, d'une part, et aux soins des âmes, d'autre part.

Ce sont les pauvres qui ont, en tout premier lieu, les faveurs de cette hospitalité; ils sont mentionnés, le plus souvent, par les deux formules suivantes : *les povres membres de dieu* et *les pauvres membres de nostre signour*. Ces dénominations insistent sur l'assimilation de toute victime du sort avec le personnage du Christ, symbole de la souffrance de l'homme sur terre.

La règle de l'ordre précise qu'à côté des pauvres, les femmes en couches, les vieillards, les religieux et les orphelins abandonnés, doivent également bénéficier de l'assistance. Aussi, les religieux de Toul sont censés parcourir la ville, une fois par semaine, pour recueillir les pauvres infirmes qui ne peuvent rejoindre l'hôpital seuls.

La présence des femmes en couches est attestée, à plusieurs reprises, et, notamment, dans un acte de 1499. Dans son testament, Claude Bruslefer *prebendier du Sainct-Esprit* donne à l'hôpital *un chaudron dastain pour chauffer li aice a bainyer les povres gisantes dudi hospital*. Les femmes enceintes font, toujours, l'objet d'une attention particulière pour les soins corporels dont les bains.

La tradition locale désigne souvent l'hôpital du Saint-Esprit sous le nom d'*hôpital des bourgeois*, or les archives consultées montrent bien que les citains de Toul ne sont pas exclusivement accueillis dans cette maison. Nous pensons, plutôt, que cette dénomination évoque la bienveillance des citains de Toul à l'égard de l'hôpital.

#### Les soins corporels

Soigner, dans le cas de l'hôpital de Toul, cela veut dire, surtout, soulager les pauvres de leur misère; ensuite, et secondairement, il s'agit de soulager les malades d'une souffrance physique ou d'un état d'infirmité. Si l'on tente de soigner les malades, cette activité n'est pas la vocation première de l'établissement qui offre, avant toute chose, l'hospitalité. Les soins se résument, en fait, en deux actes primordiaux, nourrir et héberger la population nécessiteuse.

Qu'en est-il des malades qui sont éventuellement reçus dans cette maison ? La documentation n'évoque pas clairement cette catégorie de personnes, ni les soins qui leur seraient, éventuellement, procurés. De même, il n'est pas fait mention, avant le XVI<sup>e</sup> siècle, des véritables spécialistes médicaux, barbier, chirurgien ou apothicaire, qui pourraient intervenir.

La règle précise que tous les secourus sont en principe lavés, de la tête aux pieds, quand ils entrent à l'hôpital. Ensuite, les religieux doivent leur laver les pieds une fois par semaine. Notons que le lavement des pauvres s'apparente tout autant à un acte religieux qu'à un acte de propreté.

Un acte de 1460 mentionne les *estures du Sainct-Esprit*, sans préciser leur localisation précise. Devons-nous comprendre que la maison du Saint-Esprit dispose de bains pour les pauvres ou les malades ? Si tel est le cas, ils doivent se trouver à une centaine de mètres de l'hôpital sur le passage de l'Ingressin.

#### Les soins spirituels

Les soins spirituels tiennent une place essentielle. Au sein de l'hôpital, est un lieu, réservé à la seule population hospitalisée et qui reproduit, en quelque sorte, le cadre d'une église paroissiale; le pauvre doit respecter une vie chrétienne.

Il convient donc que les malades alités puissent suivre les messes auxquelles ils sont, le plus souvent, associés. C'est pourquoi, un autel devait être aménagé dans la salle principale.

Les journées comportent de nombreuses célébrations; les messes quotidiennes sont complétées par les messes dominicales, au cours desquelles sont célébrés office divin et office de la sainte Vierge. S'y ajoutent les messes d'anniversaire demandées par les généreux donateurs. La participation aux prières est primordiale car les pauvres aident, par leurs suffrages, les défunt à atteindre le paradis. Ainsi, en 1465, Didier de Barisey, soucieux d'augmenter le service divin dans l'église du Saint-Esprit, donne une maison pour *estre participans aux prières, bonnes œuvres et oraisons qui s'y font...*

Les archives ont livré quelques exemples montrant bien la participation active des pauvres à la vie religieuse de l'hôpital. Dans un acte de 1417, la présence des pauvres est expressément demandée par les donateurs; Regnauld et Katherine, sa femme, fondent une messe et indiquent que les religieux du Saint-Esprit sont tenus de *dire et celebrer les vendredi de l'an une messe de requiem en*

*lospital devant les pouvres pour le remede des ames des dis Regnauld et Katherine donatours, de leurs peres et meres et bienfaitours. Les pauvres secourus sont considérés, par les donateurs, comme des intercesseurs auprès de Dieu.*

Dans les deux actes ci-dessus, la présence propitiatoire des miséreux est évidente; c'est bien le Christ que l'on veut atteindre par leur intermédiaire.

#### 4. Les ressources de l'hôpital

Nous avons limité l'étude des possessions à la ville de Toul et à son territoire. Pour apprécier la dotation de l'établissement, trois types de documents ont été dépouillés: l'obituaire ou livre d'anniversaire, les actes de donations et les testaments, ainsi que les contrats de locations.

L'obituaire comprend 191 notices rédigées, pour la grande majorité d'entre elles, au XV<sup>e</sup> siècle et en latin. De temps à autre, les scribes utilisent la langue vernaculaire pour désigner les noms ou professions des défunt et ainsi que les lieux. La notice du fondateur présumé Némmy Barat est placée en tête (voir reproduction E.T n° 79 )

Ce document complète, très utilement, les 46 actes de donation et 43 testaments ou extraits de testaments qui ont été recensés pour la période médiévale.

La grande majorité des bienfaiteurs est originaire de Toul ou des deux faubourgs Saint-Evre et Saint-Mansuy. Les autres demeurent, le plus souvent, dans des villages proches de la cité épiscopale. Enfin, une minorité de personnages sont des bourgeois habitant Nancy, Epinal, Vaucouleurs ou Neufchâteau.

Les religieux de l'hôpital du Saint-Esprit n'ont pas manqué de compléter le patrimoine de leur propre maison. En revanche, l'autorité ecclésiastique locale semble assez peu généreuse; un seul évêque, pendant les deux siècles et demi, est mentionné. Parmi les dignitaires du chapitre, seul Nicolas le Sane, écolâtre et, par ailleurs, conseiller du duc René II, s'est montré très généreux. Il a, en fondant une messe, donné des terres ainsi qu'un calice, des burettes, un plateau et une paxyde, le tout en argent \*\*. Les chanoines de la cathédrale n'ont guère participé, alors qu'à la même époque, ces derniers ont beaucoup contribué, par des dotations individuelles, à augmenter

\*\* Les armes de Nicolas le Sane sont visibles sur la grande verrière nord du transept de la cathédrale. Ce personnage aisné n'est autre que le commanditaire de ce très beau vitrail.

le temporel de la Maison-Dieu, un établissement qu'ils administrent eux-mêmes.

Plusieurs maîtres-échevins et citains, de nombreux artisans ou commerçants, ont contribué à étoffer le patrimoine de l'hôpital.

Nous avons relevé, entre autres, les testaments ou simples donations de deux huiliers, un pelletier, un tanneur, deux marchands de sel, un cirier, deux cordonniers, un orfèvre, un forgeron, deux maçons, deux tailleurs de pierres, un sommelier, deux notaires, un apothicaire, deux receveurs, un bailli, un pasticier...

Trois modèles de donations dominent. En premier, les **donations mobilières**; elles sont assez peu nombreuses et consistent, essentiellement, en objets liturgiques. Jean Aubrion de Liverdun, maître du Saint-Esprit de 1436 à 1443, a légué une croix d'argent enrichie de pierres de jaspe; Rémy de Thuilley, clerc, et sa femme, ont donné un calice doré. Ces dons enrichissent le mobilier de l'église et de la chapelle.

**Les dations de biens fonciers et de donations en nature** constituent l'essentiel : maisons, terres, vignes et prés augmentent, directement, le temporel de l'hôpital. Enfin, des achats et des échanges complètent le patrimoine de cette institution.

La pratique de la charité s'exerce, efficacement, tout au long du Moyen Âge et permet, ainsi, aux religieux d'accueillir les pauvres dans de meilleures conditions.

#### Le patrimoine foncier et immobilier

Les possessions en terres, prés et vigne, constituent l'essentiel du patrimoine foncier de l'hôpital. La vigne joue un rôle non négligeable dans l'économie de la maison du Saint-Esprit. Si une partie de la production est consommée par l'hôpital lui-même, il est probable que le surplus ait été vendu. Aucune indication ne permet toutefois de confirmer cette hypothèse.

Le patrimoine immobilier s'y est développé grâce à diverses formes d'acquisitions: quatorze maisons par donations, neuf par légations testamentaires, dix-neuf par achats et échanges.

Nous pouvons donc dénombrer quarante-deux maisons appartenant à l'établissement à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Où sont implantées les maisons? En premier lieu, nous remarquons une concentration importante de maisons situées dans la rue même de l'hôpital, ou dans la rue Saunaire, perpendiculaire à celle-ci. Pas moins de onze



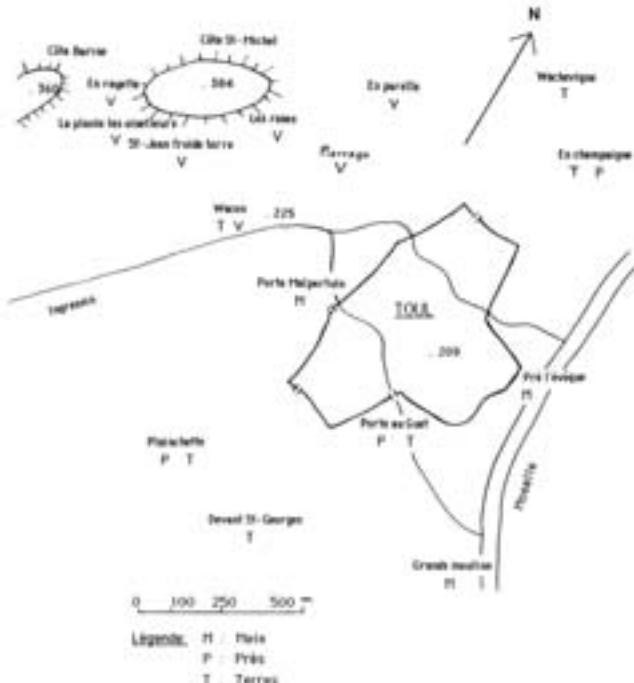
**Légende:**

- maison
- grange
- 1 Cathédrale St-Étienne
- 2 Collégiale St-Gengulf
- 3 Eglise paroissiale St-Amand
- H Hôpital du St-Esprit
- 4 Porte Malpertuis
- 5 Porte de la Rouse
- 6 Porte au Guet
- 7 Porte la Place

### Implantation immobilière de l'Hôpital du Saint-Esprit, à Toul au Moyen Âge.

maisons se trouvent rue du Saint-Esprit et trois, rue Saunaire. L'hôpital concentre ainsi le tiers de ses immeubles tout près de l'hôpital. Quand des occasions se sont présentées, les religieux n'ont pas manqué de compléter les possessions dans ce quartier. Une maison, rue Saunaire, et une autre, rue du Saint-Esprit, sont acquises par échanges. Cinq autres maisons se trouvent autour de l'église paroissiale Saint-Amand. Quatre d'entre elles sont issues de donations ou legs post-mortem de la part de paroissiens de Saint-Amand. Le reste est localisé dans le bourg et, essentiellement, dans les rues des Artisans, des Fèvres (quatre maisons) et des Cordonniers (quatre maisons), ainsi qu'en plein cœur de l'activité marchande (trois maisons autour de la place du *Marché aux blés*). Il n'est pas du tout surprenant de ne trouver aucune maison au sud-est de la rue Michâtel. Cette artère sépare le quartier épiscopal et canonial du reste de la ville. Ce secteur est, presque totalement, occupé par des biens qui appartiennent à l'évêque et surtout au chapitre.

Remarquons que l'hôpital du Saint-Esprit ne possède aucune maison, ni même aucune grange, dans le quartier



### Le temporel de l'hôpital sur le territoire de Toul à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

de la Maison-Dieu (aucun immeuble appartenant à l'hôpital ne se situe à moins de 200 mètres des bâtiments de celle-ci). Cela ne doit en rien nous surprendre car il semble que les deux établissements se soient, volontairement, ignorés et qu'ils n'aient pas voulu mélanger leurs intérêts.

À côté des maisons, cinq granges, acquises au XV<sup>e</sup> siècle, renforcent la présence de l'hôpital dans la cité. Toutes sont localisées dans le voisinage de celui-ci et permettent, vraisemblablement, d'entreposer des récoltes. Quelques meix (jardins) sont acquis par les religieux, certains d'entre-eux se trouvent à l'intérieur même de l'enceinte \*\*\*.

Voyons, succinctement, quel était le temporel extérieur à Toul, à la fin du Moyen Âge.

\*\*\* La cité dispose, au XV<sup>e</sup> siècle, de nombreux jardins à l'intérieur des murs, ce qui montre que la ville médiévale est loin d'être entièrement lotie.

L'essentiel des possessions se situe dans un périmètre de 10 à 12 kilomètres autour de Toul. Elles se répartissent équitablement , au nord et au sud de Toul, dans une dizaine de localités.

Le patrimoine comprend, surtout, des biens fonciers; des terres et des prés sont présents dans presque toutes les localités. En outre, l'hôpital possède des vignes dans les villages de côtes, au nord-ouest de la ville (à Eerouves, Bruley, Lucey, Pagney) et au sud-ouest (à Blénod, Domgermain, Mont-le-Vignoble, et Bulligny).

Quelques maisons, granges et jardins complètent le patrimoine, à Ecrouves et à Blénod essentiellement.

## **La mise en valeur du temporel par la pratique de l'accensement**

Les religieux du Saint-Esprit ont tiré profit de ce patrimoine non négligeable en pratiquant l'accensement, c'est-à-dire, en louant terres, vignes ou maisons. Les redevances étaient payées, le plus souvent, en argent et, parfois, en nature, en un ou deux termes. En 1427, le recteur du Saint-Esprit, consent la location d'une maison pour héberger les changeurs de la cité à la condition de retenir et maintenir de couverture et de tous autres menuz ou traiges les dites années durans (...) et laisser la dictie maison bien couverte et retenir de tous menuz ou traiges et reparer et mettre en estat dehu toutes démolitions et novels edifices...

La pratique de l'acensement permet aux religieux de passer plus de temps auprès des malades; de plus, elle évite certaines mises en culture de terres coûteuses. Enfin, et surtout, la perception des cens assure des revenus réguliers à l'hôpital.

### **Les autres revenus de l'hôpital**

Les revenus de la cure Saint-Amand (unie à la maison du Saint-Esprit par le pape Clément VII), ainsi que les quêtes effectuées par les religieux, contribuent à développer les ressources de l'hôpital.

La pratique des quêtes est instituée par le pape Innocent III, dès la fondation de l'ordre. Leur usage est très répandu et provoque, d'ailleurs, de multiples conflits entre les maisons. Ces revenus sont un apport nécessaire mais, contrairement à d'autres ressources, elles sont très variables d'une année à l'autre. A l'occasion de celles-ci, les membres de l'Ordre sont reçus dans les cités ou villages au son de la cloche; ils exposent des châsses ou plus simplement *des croix de quêtes* dans les églises. Le fonds du Saint-Esprit des archives de Besançon possède plusieurs pancartes de quêtes en parchemin. L'une d'entre elles a appartenu à l'hôpital de Toul. Elle présente une image de la Trinité, accompagnée des armoiries de l'ordre du Saint-Esprit et celles du pape Alexandre VI (1492-1503). La pancarte incite à la générosité en ces termes : ...*S'ensuivent les graces, pardons, indulgences, absolutions, remissions,*



**Panearte de quête du Saint-Esprit de Toul, fin XV<sup>e</sup> siècle, début XVI<sup>e</sup> siècle, détail de l'en-tête.**

in N. BROCARD-GRULET, *Etablissements hospitaliers et assistance dans le diocèse de Besançon, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, 1994, 1-2, p. 290.

*concession et privileges donnez et concedez de plusieurs  
pere de Romme ce a tous les confreres, consoeurs,  
assenseurs et bienfaiteurs des hopitaux du Saint-  
Esprit...*

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'établissement est capable d'assumer, pleinement, sa vocation d'asile charitable.

## Conclusion

L'établissement s'est bien intégré dans l'espace urbain et au sein de la structure hospitalière déjà en place. Tout au long du Moyen Âge, l'hôpital a bénéficié de la générosité des Toulois et a su tirer profit d'une saine administration.

En définitive, l'hôpital de Toul apparaît comme un compromis entre les Maison-Dieu de campagne qui

reçoivent un nombre limité de pauvres, rarement des malades, et les hôpitaux de villes, spécialisés dans la réception d'une seule catégorie d'infortunés.

A partir de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle, des difficultés financières, en partie liées à une gestion moins rigoureuse et des conflits d'autorité à l'intérieur de la maison, commencent à affecter l'action et le rayonnement de l'hôpital. En 1635, les biens de l'hôpital sont confiés aux prêtres de la Mission.

Aujourd'hui, la façade médiévale s'offre au regard des promeneurs comme l'ultime souvenir de la bienveillance du maître-échevin Némmy Barat pour les plus nécessiteux de la cité.

Pour les sources et la bibliographie, voir *Etudes Toulaises* n° 79.

## Inventaire de l'hôpital de Toul, 1348.

Original perdu. Copie collationnée à l'original en 1648. (G 155)

Inventaire des biens de la maison des Saint-  
Esprit de Toul faict par frere Richier las mil  
trois cent quarante huit iou samedy vigile  
Saint Thomas l'apostre.

### Premièrement en l'église

- iii calices
- iv coupevaux
- xxii tobaillies d'astein
- une chezulde sangle
- item - un ehoire
- item - v revestures entieres et un seel a  
leancer hemote
- un calice petit d'estain
- une clochette
- item - iii messeizt
- une landres et une commendation  
d'armes
- ii greis
- item - un breviaire portatif a l'usage de  
Rome
- item - un ordinaire
- un psalter
- item - un grand chandelier de feir et ii  
petits
- item - un reliquaire d'argent et un de

### Item en Fostel

- laiton
  - x lit de plumes
  - xiv coultres
  - iii saivges
  - un ceinturon fourre et ii sengles
  - viii oviluelz et ix linsuelz
  - xvi napées
  - xxii tobaillies
- item - xxii quarveille
- item - xvi pieces de pot d'estain
- item - xiv escuelles grandes
- item - xxvi petites
- item - vii pelles
- item - ix pot de couvre
- item - viii taillinois
- item - ii haiches
- item - x tonneaux
- item - iii crueche
- item - vi kenaips d'argent
- item - xii cuillers
- item - iii baissins a barbier

- ii baissins a laver main
- un petit baissin ou un boit
- ii baissines
- ii blans chauldrons et ii noirs
- un haitier de feir
- ii chandieres et ii de feir
- vi anliers
- item - un trepied at une anee
- item - un grand chandelier de feir et iv  
petits
- xii linges
- ii brossons a laver mains
- un rosier et ii croilles et une mors

### Item en Hospital

- xii lis de plumes
- xii coultres
- ii saivges
- Ixx linsuelz
- iii chauldrons et ii chandieres
- ii baissins petits
- iii pots de couvre et ii poelles
- ii pots d'estain
- un trepied
- un anlier